

# Dynamiques migratoires dans le sud de la Tunisie depuis septembre 2018<sup>1</sup> : réalités et besoins des personnes migrantes et réfugiées

SEPTEMBRE 2019

## Constatations clés :

- Malgré l'augmentation du nombre d'arrivées dans le sud de la Tunisie, la crise humanitaire est davantage liée aux conditions d'accueil des personnes migrantes et réfugiées et à leurs besoins, qu'à l'importance des flux migratoires.
- Suite à la fermeture du centre d'accueil 'Al Hamdi' en avril 2019, les autres centres sont généralement surpeuplés, avec des conditions de logement rapportées précaires. Cela entraîne des risques de protection, surtout pour les femmes et les mineurs, nécessitant une intervention immédiate.
- Les résultats montrent un besoin immédiat de fournir l'accès aux soins de santé pour les personnes migrantes et réfugiées, ainsi que de mettre en place des examens médicaux approfondis et une assistance psychologique et psychiatrique adéquate par des professionnels spécialisés.

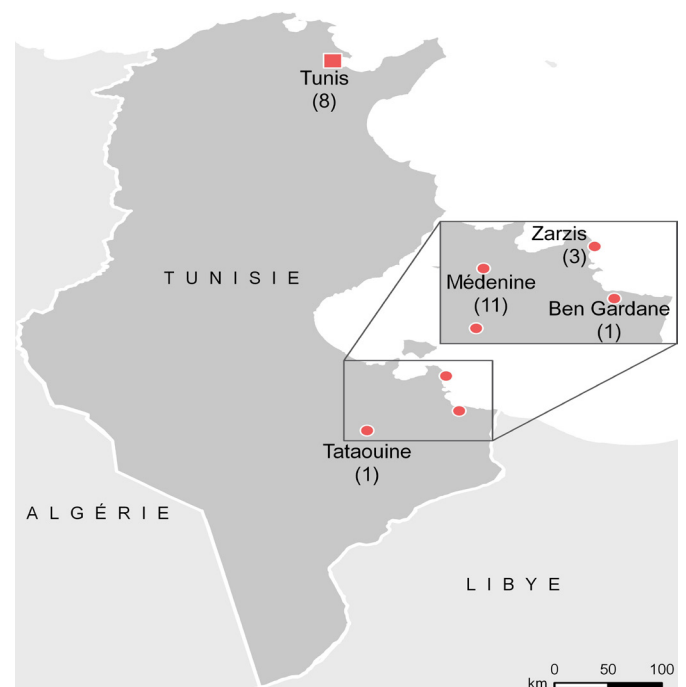
## À partir de septembre 2018, le sud de la Tunisie a connu une augmentation du nombre de personnes migrantes et réfugiées

ayant atteint son territoire et en particulier le gouvernorat de Médenine, avec 1 077 nouvelles arrivées référées au Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) entre octobre 2018 et juillet 2019<sup>2</sup>. Cela représente plus du double du nombre d'arrivées référées entre janvier et septembre 2018<sup>3</sup>, une évolution déjà soulignée par une étude conduite par REACH en partenariat avec Mercy Corps en 2018<sup>4</sup>.

**Cette augmentation est liée à une aggravation des conditions sécuritaires en Libye**, qui a poussé un nombre croissant de personnes migrantes et réfugiées à quitter le territoire libyen, que ce soit par voie terrestre ou par voie maritime. Cette évolution a été associée à plusieurs aspects préoccupants. Premièrement, un changement dans les profils des personnes migrantes et réfugiées ayant atteint le gouvernorat de Médenine a été observé à partir de septembre 2018, avec des profils de plus en plus vulnérables<sup>5</sup>. Cela a inclus une présence importante de nationalités d'Afrique de l'Est, qui ne sont pas typiquement représentées en Tunisie. Deuxièmement, des difficultés à absorber ce flux entrant de personnes migrantes et réfugiées ont été reportées, associées

à des conditions d'accueil précaires et de surpeuplement dans les centres d'accueil<sup>6</sup>. Troisièmement, plusieurs membres du Start Network ont souligné des problèmes de coordination de la réponse humanitaire immédiate et à plus long terme, qui est entravée

Carte 1 : Sites de collecte des données



par un manque d'information concernant les profils des personnes migrantes et réfugiées à Médenine, leurs besoins humanitaires et leurs intentions migratoires.

Afin de pallier à ce manque d'information, REACH et Humanité et Inclusion (HI) ont mené une étude financée par le Fond d'intervention d'urgence pour la migration (MERF) du Start Network entre juin et septembre 2019. Cette étude avait pour objectif d'améliorer la compréhension de la situation humanitaire<sup>7</sup>, des besoins et des défis des personnes migrantes et réfugiées dans le gouvernorat de Médenine afin de soutenir la capacité des acteurs humanitaires à coordonner une réponse immédiate et d'appuyer la mise en place d'une stratégie efficace à long-terme. Cet aperçu a pour but de présenter les résultats préliminaires de l'étude, fondés sur 24 entretiens avec des informateurs clés (IC) pendant les mois de juin et de juillet 2019 à Tunis et dans le sud de la Tunisie (Médenine, Zarzis, Ben Guerdane et Tataouine). Les données primaires ont été triangulées par une revue des données secondaires disponibles. En raison des méthodes de recherche utilisées, et les résultats de cette étude ne doivent être considérés qu'à titre indicatif.

## Contexte

Depuis l'automne 2018, Médenine a vu une augmentation des arrivées de personnes migrantes et réfugiées dans le gouvernorat, par voie terrestre et maritime. Les chiffres des personnes référées au HCR et à l'OIM montrent que 1077 personnes migrantes et réfugiées ont été assistées entre octobre 2018 et juillet 2019, face aux 516 personnes référées entre janvier et septembre 2018<sup>8</sup>. En termes plus généraux, le total des flux migratoires mixtes entrant en Tunisie à partir de janvier jusqu'à juillet 2019 était de 1180 nouvelles arrivées, que ce soit par voie terrestre ou maritime<sup>9</sup>. Dans la même période, le nombre de personnes migrantes et réfugiées secourues en mer au large de la Tunisie était de l'ordre de 463 individus, dont 162 étaient dans la zone maritime de Zarzis<sup>10</sup>.

## Profils et raisons d'arrivée en Tunisie

Les IC ont constaté deux différences principales entre les profils des personnes migrantes et réfugiées arrivées avant et après l'automne 2019 dans le gouvernorat de Médenine: (1) une présence majoritaire de ressortissants d'Afrique de l'Est qui typiquement ne sont pas présentes en grand nombre en Tunisie et (2) la présence de profils extrêmement vulnérables. Des IC, 4 sur 24 ont, en effet, rapporté parmi les personnes arrivées une présence plus importante de mineurs (accompagnés et

non-accompagnés), et 5 sur 24 une présence plus importante de femmes (notamment célibataires, enceintes ou victimes de violence sexuelle), constituant les groupes généralement les plus exposés à des risques de protection. Ils ont aussi noté un plus grand nombre de ressortissants érythréens (12/24)<sup>11</sup>, soudanais (9/24) et somaliens (6/24), qui ont généralement des voyages particulièrement difficiles, en raison du contexte sécuritaire dans le pays d'origine, ou de l'insécurité au long de leur parcours migratoire. Les ressortissants de ces nationalités, connus pour se déplacer surtout dans des réseaux de trafic bien organisés, sont en effet parmi les plus susceptibles d'être détenus en Libye et d'être exposés à des conditions de vie très difficiles<sup>12</sup>, pouvant mener à des séquelles psychologiques et de santé physique et posant des défis quant à l'assistance humanitaire, comme indiqué par les IC.

## Causes principales

**Interrogés sur les causes principales ayant mené à une augmentation du nombre d'arrivées dans le gouvernorat de Médenine, la moitié des IC ont souligné l'instabilité politique et sécuritaire grandissante en Libye**, avec le pic d'arrivées dans le sud tunisien lié à l'aggravation du conflit à Tripoli, notamment fin août et septembre 2018<sup>13</sup>. En particulier, l'abandon du personnel de trois centres de détention de personnes migrantes et réfugiées près du conflit a permis à un grand nombre d'entre elles de fuir dans la zone du Grand Tripoli<sup>14</sup>. A partir d'avril 2019, le conflit à Tripoli s'est à nouveau intensifié<sup>15</sup>, avec un centre de détention faisant l'objet d'un bombardement en juillet 2019<sup>16</sup>. D'autres IC, à savoir 2 sur 24, ont mentionné l'information diffusée en Libye sur la présence d'agences humanitaires à Médenine fournissant une assistance humanitaire aux personnes migrantes et réfugiées, ainsi que des attentes concernant le type d'assistance spécifique fournie par les agences humanitaires en Tunisie comme d'autres facteurs motivant leur arrivée en Tunisie. Finalement, deux IC ont également rapporté l'espoir, surtout de la part des ressortissants provenant d'Afrique de l'Est, de pouvoir être réinstallés à partir de la Tunisie vers un pays tiers.

## Réception des personnes migrantes et réfugiées

Dans le gouvernorat de Médenine, les personnes migrantes et réfugiées se concentrent principalement dans la ville de Médenine, suivie par la ville de Zarzis, les deux accueillant plusieurs acteurs fournissant de l'aide humanitaire, ainsi que des structures d'accueil. Un IC a indiqué que si, précédemment, les personnes migrantes et réfugiées se trouvaient principalement dans les centres d'accueil, ils étaient

de plus en plus nombreux à vivre en milieu urbain dans des logements loués dans les différents quartiers de ces deux villes. Zarzis, en particulier, aurait un marché d'emploi plus attractif pour les personnes migrantes et réfugiées, avec plus d'opportunités de travail disponibles.

## Processus de réception

Après leur arrivée en Tunisie, les personnes migrantes et réfugiées venant de la Libye passent par un processus de réception multiphasique. Une fois la frontière tuniso-libyenne franchie, les personnes migrantes et réfugiées sont reçues par les autorités tunisiennes pour ensuite être placées en rétention administrative dans le Centre de Détention et d'Orientation de la ville de Ben Guerdone<sup>17</sup>, également situé dans le gouvernorat de Médenine. La moitié des IC (12/24) a signalé des périodes de détention de personnes migrantes et réfugiées ne dépassant généralement pas les 16 jours en cas de franchissement irrégulier des frontières pour la première fois. Il a été également rapporté par deux IC que cette période de détention est souvent plus courte pour les femmes et les personnes vulnérables. Ensuite, les personnes migrantes et réfugiées sont remises au Croissant Rouge Tunisien (CRT) pour un premier profilage (12/24), pour finalement être réparties dans les différents centres d'accueil en fonction de leur intention de demander l'asile et de leur profil, où elles passent par un profilage plus approfondi et reçoivent une prise en charge médico-sociale (8/24).

## Répartition des centres d'accueil

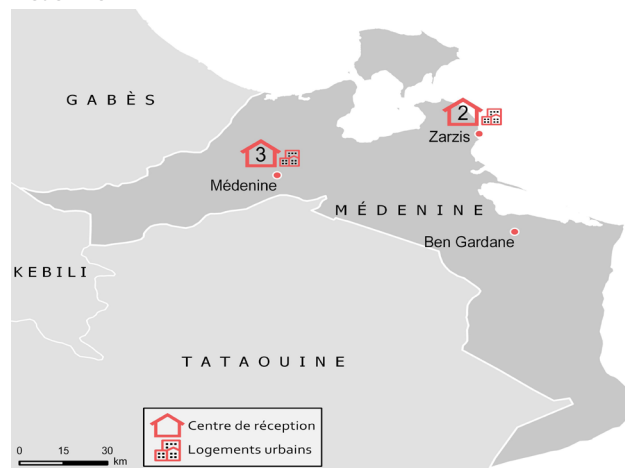
Au moment de la collecte des données, les IC ont signalé la présence d'un total de 5 centres d'accueil répartis sur les villes de Médenine (3) et Zarzis (2), ainsi que de logements urbains fournis par le HCR pour héberger les personnes migrantes et réfugiées dans la ville de Médenine<sup>18</sup>.

- Deux centres d'accueil à Médenine sont gérés par l'OIM et le troisième par le HCR, qui gère également les deux centres à Zarzis, en collaboration avec le CRT, intervenant dans la gestion et la coordination des centres à des degrés variables d'un centre à l'autre, comme rapporté par les IC (8/24)<sup>19</sup>. Selon les IC (4/24) la durée de séjour permise dans les centres de l'OIM était de deux mois et pour ceux du HCR de trois à six mois. Néanmoins, ils ont expliqué que la durée du séjour peut dépasser les délais susmentionnés pour les catégories vulnérables, ou pour des raisons de surcharge des procédures administratives relatives au retour volontaire assisté ou

à la demande d'asile. À Médenine, un centre a été ouvert pour accueillir principalement les femmes et les mineurs et une extension à un autre centre a été consacrée à ces derniers, suite à des signalements de harcèlement sexuel, comme rapporté par un IC. Toutefois, en raison du surpeuplement dans les centres, les IC (3/24) ont indiqué que la répartition par sexe, par âge, par intention de demander l'asile ou non, et par vulnérabilité spécifique n'est pas toujours appliquée. Au moment de la collecte de données, l'intention d'ouvrir un nouveau centre à Zarzis comme solution pour loger les personnes migrantes et réfugiées secourues en mer a été signalée par deux IC. Cependant, au temps de la rédaction, aucune publication officielle annonçant l'ouverture d'un nouveau centre n'a été partagée.

- Quatre IC ont rapporté la présence de logements urbains gérés principalement par le HCR, où les personnes migrantes et réfugiées étaient principalement regroupées par affinité communautaire (par région d'origine ou nationalité), afin de minimiser les tensions entre communautés. Ces unités ont aussi été louées pour alléger la pression sur les centres et faciliter l'intégration des personnes migrantes et réfugiées dans la communauté hôte.

Carte 2 : Structures d'hébergement dans le gouvernorat de Médenine



## Besoins immédiats des personnes migrantes et réfugiées dans le gouvernorat de Médenine

### Santé

La majorité des IC (16/24) a déclaré que la situation sanitaire des personnes migrantes et réfugiées était préoccupante et/ou que l'accès aux soins de santé dans le gouvernorat de Médenine demeurait limité.

Adhérent au Pacte International relatif aux Droits Economiques, Sociaux et Culturels (PIDESC), la législation tunisienne reconnaît "le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible"<sup>20</sup>, et donc le droit d'accéder aux soins de santé nécessaires. **Cependant, les IC (13/24) ont signalé que l'accès aux services de santé publique pour les personnes migrantes et réfugiées dans le gouvernorat de Médenine n'était pas toujours garanti**, en raison d'un manque de sensibilisation au droit aux soins de santé des personnes migrantes et réfugiées dans les institutions publiques, des barrières linguistiques et parfois aux pratiques discriminatoires auxquelles elles font face.

Trois IC ont souligné l'urgence de **mettre en place des examens médicaux approfondis**, en tenant compte des différents besoins en matière de soins de santé, mais également d'assurer la fourniture d'une assistance psychologique et psychiatrique adéquate par des professionnels de santé spécialisés. Des IC, 8 sur 24 ont, en effet, insisté sur la détérioration des conditions de santé mentale des personnes migrantes et réfugiées, en particulier celles arrivant de Libye, soumises fréquemment à des voyages traumatisants et à des risques de protection accrus, notamment pour les groupes vulnérables, tels que les femmes et les mineurs.

L'accès aux soins de santé représentait un défi particulier pour les personnes migrantes et réfugiées vivant en dehors des centres d'accueil, surtout que l'accès aux consultations, aux traitements et au suivi a été rapporté comme trop coûteux pour ces dernières (4/24).

Un IC a signalé le diagnostic problématique de quelques cas de tuberculose multi-résistante parmi les personnes réfugiées et migrantes de la région, principalement parmi ceux venant de la Libye.

### Hébergement

**Le logement était l'un des besoins immédiats des personnes migrantes et réfugiées les plus signalés par les IC (13/24).** La moitié des IC ont signalé la nécessité de **fournir plus d'espaces d'hébergement et/ou d'améliorer les conditions dans les centres d'accueil existants.** En effet, dans la plupart des centres d'accueil, les conditions ont été généralement décrites comme précaires, avec des rapports de surpeuplement<sup>21</sup>. L'accès à des structures d'EAH (eau, assainissement et hygiène) fonctionnelles et adaptées aux différents profils des personnes migrantes et réfugiées, ainsi qu'un accès continu d'électricité, ont été signalés ne pas être disponibles dans tous les centres d'accueil existants par cinq IC. De plus, la répartition des personnes migrantes et réfugiées et l'assistance fournie dans les centres ne seraient pas non plus adaptées à leurs profils, en particulier par rapport au sexe, à l'âge et aux vulnérabilités particulières,

ce qui s'explique par le surpeuplement dans les centres, et dans certains cas, par l'absence d'un profilage approfondi. De plus, il a été rapporté par un IC qu'un centre à Zarzis souffrirait d'un manque de personnel. En ce qui concerne les personnes migrantes et les réfugiées vivant en milieu urbain, en dehors des logements fournis par les organisations, deux IC ont fait état d'un manque de ressources empêchant les personnes migrantes et réfugiées de payer le loyer de leur logement.

### Assistance légale et documents juridiques

**Un total de 6 sur 24 IC ont rapporté le besoin des personnes migrantes et réfugiées d'accéder à une assistance légale et aux documents juridiques**, en particulier par rapport à plusieurs cas d'enfants apatrides et d'enfants nés en Tunisie et qui ne sont munis d'aucun document d'identité. Selon ces mêmes IC, l'accès limité ou le nonaccès aux documents juridiques amplifierait (1) les restrictions de la liberté de circulation dans le gouvernorat, (2) les limitations d'accès à d'autres services tels que les soins de santé, la protection, l'éducation, ainsi que (3) les difficultés d'accès à des emplois ayant des conditions de travail décentes. Trois IC ont également souligné l'importance de sensibiliser les personnes migrantes et réfugiées à leurs droits et devoirs, avec le besoin de fournir des interprètes et des traducteurs pour les principales nationalités qui ne parlent pas l'anglais, le français ou l'arabe pour assurer la dissémination adéquate de l'information. À plus long terme, deux IC ont souligné l'importance de **finaliser le projet du loi sur l'asile** qui a été élaboré en 2015<sup>22</sup>.

### Protection

Deux IC ont exprimé **un souci de protection dans les structures d'accueil, surtout concernant les groupes les plus vulnérables**, notamment les femmes, les mineurs, les personnes en situation de handicap et les communautés migrantes et réfugiées lesbienne, gay, bisexuelle et trans (LGBT), soulignant que les conditions précaires dans les centres aggravent davantage la santé mentale de ces groupes. En outre, le manque de suivi des cas rapportés d'abus sexuel et le manque d'encadrement des mineurs non-accompagnés auraient exacerbé les précarités en termes de protection et de santé mentale. En lien avec les conditions d'hébergement dans les centres de réception, deux IC ont rapporté le besoin d'assurer une séparation entre les personnes migrantes et réfugiées dans les différentes structures, en tenant compte du genre et de l'âge (mineurs/adultes) pour assurer la protection des mineurs. D'autres besoins en termes de protection signalés concernaient la nécessité d'assurer un accès non-



discriminé aux services de base, tels que les soins de santé et l'éducation.

### Sécurité alimentaire et biens non-alimentaires (BNA)

Selon les IC (4/24), les personnes migrantes et réfugiées résidant dans les centres d'accueil reçoivent soit des bons d'alimentation, soit des repas quotidiens. **Toutefois, les portions des repas ont été jugés comme insuffisants (10/24) et la valeur des bons a également été décrite comme lacunaire pour couvrir les besoins alimentaires pour la période allant jusqu'à la réception du bon suivant (4/24).** Cela, comme rapporté par deux IC, est amplifié par le fait que le bon ne peut être utilisé que dans un seul point de vente, où certains produits alimentaires de base ne sont pas disponibles. Un total de 4 sur 24 IC a également rapporté des irrégularités dans la fréquence de la distribution des repas et des bons d'alimentation. Par conséquent, les IC (7/24) ont signalé la nécessité d'augmenter la valeur des bons alimentaires et/ou les ratios des repas fournis, tout en assurant une distribution régulière et cohérente des deux. L'accès aux biens non-alimentaires tels que les vêtements et les matelas a également été signalé par 5 sur 24 IC comme un besoin prioritaire, en particulier pour les personnes migrantes et réfugiées vivant en milieu urbain.

### Besoins à long terme des personnes migrantes et réfugiées dans le gouvernorat de Médenine

#### Emploi

**Dans le gouvernorat de Médenine, l'accès à un emploi avec des conditions de travail décentes et aux moyens de subsistance représentait un défi important pour les personnes migrantes et réfugiées,** surtout celles vivant en dehors des structures d'accueil et ne bénéficiant d'aucune forme de soutien humanitaire. **Le secteur informel constitue le secteur principal dans lequel sont employées les personnes migrantes et réfugiées, ce qui augmente le risque qu'elles soient exposées à des exploitations sur leurs lieux de travail<sup>23</sup>.** Un total de 3 sur 24 IC ont signalé l'importance de mettre en place des cadres juridiques pour combattre l'exploitation dans les lieux de travail et le besoin de travailler sur l'autonomisation des personnes migrantes et réfugiées. À cause du manque d'opportunités de travail dans la ville de Médenine, certaines communautés migrantes et réfugiées, notamment les ressortissants syriens, sont, d'après 3 sur 24 IC, plus susceptibles de recourir à la mendicité.

#### Éducation et activités récréatives

**De plus en plus de femmes migrantes et réfugiées ont demandé à scolariser leurs enfants sans succès,** comme rapporté par deux IC. Ils ont signalé la nécessité d'assurer un accès non-discriminé et systématique à l'éducation pour tous les enfants migrants et réfugiés, d'assurer une assistance financière pour couvrir les frais de scolarité, et de fournir des formations en langues (l'arabe et/ou le français) offertes dans les espaces d'accueil et/ou récréatifs afin d'assurer une communication fluide, une meilleure intégration dans la communauté hôte et un accès plus facile aux services de base. L'importance de créer des espaces et activités récréatifs estimés nécessaires à stimuler une interaction (inter) communautaire positive a aussi été souligné par deux IC.

#### Accueil et cohésion sociale

La majorité des IC ont signalé que la capacité d'accueil du gouvernorat de Médenine commence à devenir saturée, et donc le besoin d'assurer une répartition plus équilibrée des mécanismes de réception pour accueillir les personnes migrantes et réfugiées dans les différents gouvernorats du pays. Face à certains rapports de tensions et frictions entre la communauté migrante et réfugiée et la communauté hôte, un IC a souligné la nécessité de mettre en place des programmes de sensibilisation intercommunautaire et avec la communauté d'accueil, et des mécanismes pour la gestion des conflits entre les communautés.

#### Réponse actuelle dans le gouvernorat de Médenine

Face à la présence importante des personnes migrantes et réfugiées dans le gouvernorat de Médenine, les IC ont fait état de la réponse suivante, fournie ou planifiée par divers acteurs opérationnels dans le gouvernorat au cours de la période de collecte des données<sup>24</sup> :

Acteurs	Intervention
Association de Pêcheurs de Zarzis	Sensibilisation aux droits humains, des migrants et maritimes.
Association Tunisienne de Santé Reproductive (ATSR)	Information et sensibilisation à l'accès aux soins de santé Soins de santé
Coalition des Associations de Médenine (9 membres <sup>25</sup> )	Education et activités récréatives Orientation et assistance juridique

Acteurs	Intervention
<b>Conseil Danois pour les Réfugiés (DRC)</b> [en cours de lancement]	Biens non-alimentaires Hébergement Protection Soutien psychosocial Renforcement de capacité des acteurs locaux Référencement
<b>Conseil Tunisien pour les Réfugiés (CTR)</b>	Protection Autonomisation Mobilisation communautaire
<b>Comité International de la Croix-Rouge (CICR)</b>	Maintien ou rétablissement des liens familiaux Information et sensibilisation
<b>Croissant Rouge Tunisien (CRT)</b>	Biens alimentaires Biens non-alimentaires Soins de santé Hébergement Référencement Information et sensibilisation
<b>Délégation de la Protection de l'Enfance</b>	Orientation et assistance juridique Protection Soins de santé Soutien psychosocial
<b>Haut-Commissariat pour les Réfugiés (HCR)</b>	Hébergement Soins de santé Biens alimentaires Protection Demandes d'asile

Acteurs	Intervention
<b>Institut Arabe des Droits de l'Homme (IADH)</b>	Renforcement de capacité des acteurs locaux Services juridiques Plaidoyer
<b>Islamic Relief</b>	Soins de santé
<b>Médecins du Monde (MDM)</b>	Soins de santé Information et sensibilisation à l'accès aux soins de santé Plaidoyer
<b>Office National de Planning Familial (ONPF)</b>	Soins de santé Information et consultations sur la grossesse
<b>Office National de Protection de la Femme et de l'Enfance</b>	Protection
<b>Organisation Internationales pour les Migrations (OIM)</b>	Hébergement Biens alimentaires Bien non-alimentaires Protection Soins de santé Retour Volontaire Assisté (RVA)
<b>Terre d'Asile Tunisie</b>	Accompagnement d'associations travaillant avec des personnes migrantes et réfugiées
<b>Tunisian Association for Management and Social Stability (TAMSS)</b>	Inclusion économique et financement de micro-projets

## Interactions intercommunautaires

Une réception traditionnellement ouverte et accueillante de la part de la communauté locale de Médenine n'a pas pu empêcher l'émergence de tensions et incidents récents, comme ont indiqué 17 IC sur 24. D'après les IC interrogés, l'augmentation du nombre d'arrivées engendrant le surpeuplement des centres d'accueil a mené à une visibilité plus importante des personnes migrantes et réfugiées à Médenine

et Zarzis. Cela a engendré une impression de surcharge de la capacité d'accueil du gouvernorat et de déséquilibre dans la répartition inter-gouvernorats des personnes migrantes et réfugiées. Ces sentiments négatifs ont été renforcés par des incidents et des tensions récents (6/24), dont un cas rapporté de prise en otage du personnel du foyer d'Ibn Khaldoun par les personnes migrantes et réfugiées hébergées dans le centre, supposément dans le but d'attirer l'attention sur les conditions d'hébergement précaires.

## Relations intercommunautaires

Tenant compte de la situation économique généralement difficile à Médenine, trois IC ont rapporté qu'une impression a commencé à naître que les personnes migrantes et réfugiées sont les seuls bénéficiaires de l'assistance humanitaire. Avec un taux de chômage élevé dans le gouvernorat de Médenine<sup>26</sup>, il y a une proportion de la population locale, particulièrement les jeunes, qui souffre d'un accès similairement limité aux opportunités économiques que les personnes migrantes et réfugiées, mais qui ne reçoivent pas d'aide humanitaire, ce qui entraîne ainsi des tensions intercommunautaires. Il a également été indiqué que les personnes migrantes et réfugiées ont aussi occasionnellement subi des agressions (2/24), des brutalités (2/24) et des actes de la discrimination (3/24) à Médenine et Zarzis. Deux IC ont également rapporté des tensions causées par les différences culturelles et/ou religieuses.

## Interactions entre les ressortissants migrants et réfugiés

Récemment, des tensions entre les communautés de personnes migrantes et réfugiées de différentes nationalités ont émergé, selon 6 IC sur 24. Celles-ci seraient dues aux barrières linguistiques qui ont entravé l'accès des personnes migrantes et réfugiés ne parlant ni arabe ni français à l'assistance humanitaire et qui ont provoqué un sentiment de défavorisation chez ces derniers. De plus, des tensions sont aussi nées de la perception de déséquilibre quant à l'assistance humanitaires reçue par les différents bénéficiaires migrants et réfugiés. Par exemple des programmes d'insertion économique ont été mis en place pour les demandeurs d'asile (1/24).

## Mouvements migratoires

En juillet 2019, le conflit dans la région du Grand Tripoli semblait perdurer, intensifiant et aggravant les risques de sécurité et les problématiques de protection des personnes migrantes et réfugiées, avec par exemple le bombardement du centre de détention de Tajoura, dans la banlieue de Tripoli,

le 2 juillet, engendrant le décès d'au moins 60 personnes<sup>27</sup>. Plus que la moitié des IC (13/24) ont estimé que si le conflit à Tripoli persiste, une augmentation du nombre d'arrivées de personnes migrantes et réfugiées dans le sud de la Tunisie est à prévoir. D'après un IC, une augmentation potentielle des arrivées pourrait être également liée au dépendre du type de la réponse humanitaire fournie, ainsi qu'aux ou bien des politiques futures mises en place par la Tunisie en matière de migrations et d'asile.

## Dynamiques transitoires

Médenine a été décrit comme un gouvernorat de transit par 7 IC sur 24, en expliquant que certaines personnes migrantes et réfugiées retournent en Libye malgré les risques connus, n'ayant pas trouvé les conditions d'accueil adéquates, le type d'assistance attendue ou la possibilité pour continuer leur voyage en Europe (5/24), alors que d'autres atteignent des gouvernorats côtiers comme Sfax pour prendre la mer vers l'Europe (6/24). Cependant, d'autres IC (6/24) ont jugé que Médenine était en effet en train de devenir un gouvernorat d'installation, à moyen et à long terme, où une fois sorties des structures d'accueil, les personnes migrantes et réfugiées s'installent dans des logements loués dans les quartiers. Une proportion moins importante de personnes migrantes et réfugiées quitte Médenine et s'installe dans d'autres gouvernorats/villes de la Tunisie, telles que Sfax et Tunis, principalement pour des raisons économiques, de recherche d'assistance spécifique ou pour rejoindre des proches (5/24). Il y a aussi une petite partie qui retourne dans leurs pays d'origine à travers l'aide au retour volontaire fournie par l'OIM, comme rapporté par deux IC<sup>28</sup>.

## Conclusion

En cohérence avec les données disponibles sur les flux migratoires entrants en Tunisie, les résultats préliminaires suggèrent que la crise est moins liée au nombre d'arrivées (l'importance des flux migratoires), qu'aux conditions d'accueil des personnes migrantes et réfugiées et à leurs besoins en termes d'assistance humanitaire. En effet, les besoins de base des personnes migrantes et réfugiées dans le gouvernorat demeurent insatisfait. L'accueil dans les différents centres reste limité, étant généralement surpeuplés, et avec des conditions de logement précaires, un accès limité aux installations EAH, et une répartition inadéquate des personnes hébergées. De plus, les résidents des centres d'accueil manquent d'accès adéquats aux biens alimentaires et non-alimentaires. Ceux qui résident dans des logements urbains

payés par leurs propres moyens manquent surtout d'accès aux ressources économiques. D'autres besoins immédiats des personnes migrantes et réfugiées relèvent de la nécessité de fournir des examens médicaux et une assistance sanitaire de façon systématique, surtout pour les personnes souffrant de troubles psychiatriques ou psychologiques. L'accès limité aux documents légaux et le manque de sensibilisation concernant les droits et les obligations entravent davantage l'accès aux différents services.

Afin d'améliorer la réponse actuelle, les IC (5/24) ont souligné l'importance d'assurer une répartition équilibrée de la charge sur les différents gouvernorats tunisiens, d'intégrer et d'appuyer les associations et organisations de la société civile locale (4/24), d'assurer une meilleure coordination entre les différentes parties prenantes (4/24), et de mettre en place plus de programmes de protection et récréation ciblant les groupes vulnérables tels que les femmes et/ou les enfants (2/24).

### Méthodologie

Cet aperçu présente les résultats préliminaires d'une étude qualitative qui explore les mouvements migratoires récents dans le sud de la Tunisie, ainsi que les défis et les besoins des personnes migrantes et réfugiées dans le gouvernorat de Médenine. Vingt-quatre entretiens avec des informateurs clés (IC) ont été réalisés du 10 juin au 2 juillet 2019 dans les villes de Médenine, Zarzis, Ben Guerdane, Tataouine et Tunis.

Les 24 IC ont été sélectionnés par choix raisonné sur la base de leurs connaissances de la situation migratoire dans le sud de la Tunisie. Ils font partie d'organisations intergouvernementales, d'organisations non-gouvernementales nationales et internationales (ONG/ONGI), d'institutions étatiques, d'organisations communautaires, ou sont journalistes et membres de la société civile. Les données qualitatives ainsi collectées ont été triangulées avec les données secondaires disponibles et analysées avec le logiciel Atlas.Ti.

### Limitations principales

- Les méthodes de recherche utilisées pour cette étude sont qualitatives. L'étude ne vise pas à mesurer l'ampleur de la présence actuelle de personnes migrantes et réfugiées dans le gouvernorat de Médenine et les résultats de cette étude ne doivent être considérés qu'à titre indicatif.
- Les informations présentées reposent sur les perceptions des IC, et elles ne reflètent donc pas forcément les expériences individuelles des personnes migrantes et réfugiées actuellement présentes dans le gouvernorat de Médenine.
- La liste fournie des acteurs opérationnels ou comptant implanter des activités dans le gouvernorat de Médenine relève des informations récoltées des entretiens des IC et de la revue des données secondaires et ne doit pas être considérée comme exhaustive.



## Notes de fin

1 La collecte des données s'est basée sur des questions recherchant la situation migratoire dans le sud de la Tunisie de la période de septembre 2018 jusqu'à présent.

2 Ce nombre est composé par les chiffres distribués par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) concernant les personnes migrantes et réfugiées référées au HCR et à l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), et ne reflète pas le nombre exhaustif de nouvelles arrivées dans le gouvernorat de Médenine.

UNHCR, **Tunisia: Overview of Mixed Migration Movement Profiling**, 27 septembre 2018 ; UNHCR, **Tunisia: Overview of Mixed Migration Movement Profiling**, 30 avril 2019 ; UNHCR, **Tunisia: Overview of Mixed Migration Movement Profiling**, 31 juillet 2019.

3 De janvier à septembre 2018, le nombre moyen de nouvelles arrivées référées au HCR et à l'OIM était ≈ 57 personnes (un total de 516 en 9 mois), face à ≈ 108 personnes entre le mois d'octobre 2018 et le mois de juillet 2019 (1077 en 10 mois).

4 REACH, **Tunisie: pays de destination et transit pour les migrants d'origine sub-saharienne**, octobre 2018.

5 UNHCR, **Tunisia: Overview of Mixed Migration Movement Profiling**, 30 avril 2019.

6 Samoud, W., **Le FTDES s'inquiète pour les réfugiés et les demandeurs d'asile : "Ils sont oubliés"**, Huffington Post Maghreb, 25 avril 2019 ; Le Diplomate Tunisien, **Des réfugiés protestent contre leurs conditions de séjour à Médenine**, 8 mars 2019.

7 Cette étude a un caractère qualitatif, et n'a pas pour but de fournir des chiffres exhaustifs sur le phénomène, indiquant et quantifiant son ampleur.

8 UNHCR, **Tunisia: Overview of Mixed Migration Movement Profiling**, 27 septembre 2018 ; UNHCR, **Tunisia: Overview of Mixed Migration Movement Profiling**, 31 juillet 2019.

9 UNHCR, **Tunisia: Operational Update**, 31 juillet 2019.

Pour la période de septembre jusqu'à décembre 2018, le nombre total des flux migratoires mixtes entrant en Tunisie n'étaient pas disponibles. C'est aussi le cas pour les flux spécifiques au gouvernorat de Médenine, comme les chiffres disponibles réfèrent seulement aux personnes migrantes et réfugiées référées au HCR et à l'OIM.

10 France Inter, **En Tunisie, des enterrements de migrants anonymes, morts en mer**, 18 juillet 2019.

11 Rapporté par 12 sur 24 informateurs clés (IC).

12 UNHCR, **From Hand to Hand: The migratory experience of East African refugees and migrants in Libya**, avril 2019.

13 Le Point, **Libye : Tripoli est à nouveau le théâtre de violents affrontements**, 3 septembre 2018.

14 BBC, **Hundreds escape Libya prison amid deadly clashes in Tripoli**, 3 septembre 2018.

15 Le Monde, **En Libye, des tirs de roquettes sur la capitale Tripoli**, 17 avril 2019.

16 Libération, **Les migrants détenus en Libye, victimes anonymes de la guerre civile**, 3 juillet 2019.

17 Ben Guerdane Detention Centre, **Global Detention Project**.

18 Jusqu'à la répartition des personnes migrantes et réfugiées dans les différentes structures d'hébergement à Médenine et Zarzis, le processus de réception est le même pour ceux hébergés dans les centres d'accueil ou dans les autres structures fournies.

19 Après la période de collecte des données, et suite à l'annonce de la suspension du partenariat entre le HCR et le Croissant Rouge Tunisien, le degré d'opérationnalité du CRT dans les centres du HCR pourrait changer. Pour plus d'information, veuillez consulter : Tunisie Numérique, **Tunisie – VIDEO : Ce qui se passe au Croissant Rouge Tunisien doit être traité comme une affaire d'Etat**, 8 juillet 2019.

20 Décret n° 91-1664 du 4 novembre 1991, portant publication du **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels**.

21 Le centre 'Al Hamdi' a fermé ses portes en avril 2019 pour des raisons de surpeuplement et de conditions d'hébergement précaires. Samoud, W., **Le FTDES s'inquiète pour les réfugiés et les demandeurs d'asile: "Ils sont oubliés"**. Huffington Post Maghreb, 25 avril 2019.

22 Au moment de la rédaction du présent rapport, le pays n'a pas encore introduit une loi d'asile (celle-là a été rédigée, mais pas encore promulguée). L'article 26 de la Constitution tunisienne garantit le droit à l'asile politique. Blaise, L., **Tunisie : du camp de réfugiés de Choucha à La Marsa, des migrants de nouveau dans l'impasse**, Le Monde, 11 juin 2019.

23 Organisation internationale du Travail, **L'emploi formel et informel des travailleurs immigrés en Tunisie**, mai 2017 ; REACH Initiative, **Tunisie: pays de destination et transit pour les migrants d'origine subsaharienne**, octobre 2018.

24 La liste fournie des acteurs opérationnels ou comptant implémenter des activités dans le gouvernorat de Médenine relève des informations récoltées des entretiens des IC et de la revue des données secondaires et ne doit pas être considérée comme exhaustive.

25 La coalition d'associations de Médenine comprend 9 associations locales au gouvernorat de Médenine.

26 En 2017, le taux de chômage dans le gouvernorat de Médenine était de 20,7%. Office du Développement du Sud (Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale), **Gouvernorat de Médenine en chiffres – 2017**, juillet 2018.

27 Libération, **Les migrants détenus en Libye, victimes anonymes de la guerre civile**, 3 juillet 2019.

28 Selon un IC, à la date d'entretien (juin 2019), parmi les 1100 personnes assistées par l'OIM à Médenine en 2018, 120 sont rentrées par l'aide au retour volontaire. En 2019 le nombre est de 60 personnes.

### À propos de REACH

REACH est une initiative conjointe de deux organisations non-gouvernementales internationales, ACTED et IMPACT Initiatives, et du Programme Opérationnel des Nations Unies pour les Applications Satellitaires (UNOSAT). REACH a été créée en 2010 afin de développer des outils et des produits d'information qui contribuent à renforcer les capacités des acteurs et de faciliter la prise de décisions dans des contextes d'urgence, de relèvement et de développement. L'ensemble des activités de REACH est mené en appui et au sein des mécanismes inter-agences de coordination établis au niveau local, régional et global. Pour plus d'informations visitez notre site web : [www.reach-initiative.org](http://www.reach-initiative.org).

Vous pouvez nous contacter directement à l'adresse : [geneva@reach-initiative.org](mailto:geneva@reach-initiative.org) et nous suivre sur Twitter @REACH\_info.

### À propos de Humanité et Inclusion - Handicap International

Humanité et Inclusion, est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes, œuvrant notamment aux côtés des personnes handicapées pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. Nous aspirons à un monde solidaire et inclusif, où toutes les différences nous enrichissent et où chacun peut « vivre debout ».

Pour plus d'information sur notre association - Site web : [www.hi.org](http://www.hi.org).